

De nombreux consommateurs non affiliés à un Panier de Quartier souhaitent aujourd'hui accéder aux produits hors maraîchage que nous proposons dans le respect de nos valeurs.

Les producteurs sélectionnés pour la qualité de leurs produits, leur éthique, et leur attachement aux valeurs des Paniers Marseillais souhaitent également ouvrir leur cercle de consommateurs à un public plus large.

Nous devons répondre à cette demande émanant des producteurs et des Consommateurs d'autant plus que nos statuts précisent que notre association a pour objet de favoriser pour le plus grand nombre, l'accès à l'alimentation biologique et aux produits écologiques en établissant des circuits courts et des partenariats directs entre producteurs et consommateurs.

Cette possibilité offerte aux consommateurs qui ne souhaitent pas souscrire à un contrat les liant à une distribution hebdomadaire d'un panier maraîcher ne doit pas mettre en péril notre association qui est et doit rester une association à gouvernance partagée entre les maraîchers et les Paniers de Quartiers. Aujourd'hui, plusieurs collègues existent qui permettent de maintenir cet équilibre et garantir que les consommateurs adhérents à un Panier de Quartier ne perdent pas le contrôle de l'association. La répartition se fait comme suit :

Paniers de Quartier : 51% / Maraîchers : 31% / Producteurs : 9% / Transformateurs 9%

- **Il est indispensable que ces nouveaux Consommateurs adhèrent à nos valeurs et s'engagent à les respecter en signant leur adhésion à l'association Les Paniers Marseillais.**
- **En aucun cas nous souhaitons créer un marché parallèle concurrent des modes de distribution existants.**

Pour répondre à cette demande nous proposons 3 solutions et nous vous demandons de voter pour l'une ou l'autre.

## Les 3 solutions

### Solution 1

Un nouveau collège est créé comprenant tous les consom'acteurs non membres d'un Panier de Quartier. La répartition serait la suivante :

Paniers de Quartier : 51% / Maraîchers : 31% / Producteurs : 6% / Transformateurs 6% /

Consom'acteurs non membres d'un PDQ : 6%

Les Consom'acteurs non membres d'un PDQ devront néanmoins être adhérents à l'association Les Paniers Marseillais et s'acquitter de leur cotisation annuelle.

- Les Plus :
  - pas de changement dans la gouvernance, les Paniers de Quartier, quels que soient le nombre de leurs adhérents ont une voix et l'ensemble des Paniers de Quartier garde la majorité de 51%.
- Les Moins :
  - il faut changer les statuts afin de permettre à des personnes physiques d'être adhérentes de l'association Les Paniers Marseillais.

### Solution 2

Les consom'acteurs non membres d'un Panier de Quartier doivent impérativement être adhérents à un Panier de Quartier de leur choix

- Les plus :
  - pas de changement de statut
  - pas de changement dans la répartition des collèges
- Les moins
  - Une surcharge administrative pour les Paniers de Quartier
  - Une cotisation supplémentaire pour ces nouveaux adhérents

### Solution 3

Les consom'acteurs non membres d'un Panier de Quartier créent une association qui pourrait s'appeler Panier Hors Maraîchage et constitue un nouveau Panier de Quartier

- Les plus :
  - pas de changement de statut
  - pas de changement dans la répartition des collèges
- Les moins
  - Une surcharge administrative pour les Paniers Marseillais qui devront probablement gérer cette nouvelle association